



DECLARATION LIMINAIRE CGT AU COMITE TECHNIQUE DE L'ISAE DU 9 FEVRIER 2016.

Aujourd'hui, se tient le premier CT de l'année 2016.

2015 aura été une année importante en terme de changement, elle marque la fin du RGI et la mort du cursus ENSICA.

A peine terminé, nous apprenons le rapprochement avec polytechnique, toujours la fuite en avant incessante et les tâches de fond ne sont toujours pas finies comme le fait remarquer le rapport de mission du CGA.

Parce que nous ne voulons plus que les CT se passent comme les autres années, parce que nous pensons que l'absence de respect du mandat syndical n'est que le reflet du mépris envers les salariés, que seul un dialogue social dans les respects des textes peut porter l'établissement vers l'excellence, nous exigeons que l'article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011 soit appliqué au sein de notre école.

Ainsi l'article 34 dispose que les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs :

1° A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services.

- Les élections des représentants du personnel au conseil d'administration de la COMUE sont programmées pour le 8 mars. La campagne électorale est ouverte le 8 février pour le secteur 4 auquel nous sommes rattachés, et l'ISAE n'a toujours pas communiqué la lettre d'organisation de ces élections. Ce n'est pas acceptable !

2° A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

- Les élus du CT de l'ISAE ne sont plus informés des perspectives de postes créés ou supprimés dans l'année à venir et encore moins de la politique de GPEEC au sein de l'ISAE. Un simple rendez-vous CT « bilan social de l'année passée » ne suffit pas. Nous demandons un véritable dialogue social en la matière.

3° Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire.

- Nous avons demandé qu'à l'ordre du jour de ce CT soit débattus trois sujets qui nous paraissent d'une importance majeure.
 - o Pour les contractuels, nous remarquons que la politique RH de l'ISAE utilise la réglementation afin d'éviter la « cédésation » de nombreux agents arrivant au terme de leur six ans de service.
 - o Pour les fonctionnaires, nous voulions avoir les tableaux de répartition des RTS par département et nous avons demandé la transparence des tableaux d'avancement.

- o Pour les ouvriers d'état, où vous avez décidé d'appliquer à la lettre l'instruction relative aux conditions d'avancement des ouvriers de l'état du ministère de la défense pour le calcul des avancements, mais où vous oubliez qu'il vous faut organiser la commission d'avancement avant la fin du premier trimestre et les essais professionnels avant la fin du deuxième trimestre.

4° Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels.

- Lors de la journée convention, à la fin de votre discours, vous avez lâché que le secrétaire général adjoint mettrait en place le LEAN management. Dans de nombreuses entreprises, privées ou publiques, où il a été imposé les conséquences ont été dramatiques. En tout état de cause c'est un changement important des conditions de travail sur lequel doit être informé le CT et débattu en CHSCT.
- L'année 2016 voit la fin du dernier COP, un nouvel est en préparation. Là encore pas un mot aux partenaires sociaux en CT, seul le CA en aura la primeur.
- De même, la politique de déploiement du système d'information cocktail, bien que débattu en séance n'a jamais été validé par les membres élus du CT. Nous demandons que ce point-là soit évoqué en CT.

5° Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents.

- En harmonie avec notre fédération, nous persistons à dire que la mise en place de la RIFSEEP crée de nombreuses inégalités envers les agents de notre institut. Elle participe à la dégradation des conditions de travail et contribue au mauvais fonctionnement de notre établissement.

6° *A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles.*

- Aujourd'hui, à cause de contrainte budgétaire, élément que nous pouvons entendre, la formation professionnelle au sein de l'ISAE se limite à une seule formation par agent. Mais pourquoi systématiquement refuser les formations au titre du développement personnel ? C'est l'illustration du durcissement de la gestion du personnel qui engendre un mal être grandissant de certains agents. Cette diminution des droits à la formation amplifie de fait, l'absence de promotion et de mutations internes car le refus est souvent justifié en argumentant que les prétendants ISAE à un autre poste ne peuvent y accéder par manque de « compétences » lié au poste... Plus de droits à la formation ne permettrait-il pas de faciliter les mutations et promotions internes ?

7° A l'insertion professionnelle.

- Les élus CGT du CT ont toujours dénoncé l'expansion du recours abusifs aux contractuels CDD. En effet, la multiplication de ce type de contrats engendre

forcément une précarité auprès de ces personnels, qui bien souvent se retrouvent peu de temps avant la fin de leur contrat sans nouvelles sur une hypothétique prolongation. Ces situations augmentent fortement le mal-être et creuse les relations entre personnels CDI et CDD qui fait bien des fois basculer vers des risques psycho-sociaux.

- Nous attirons votre attention sur l'apprentissage. Il se raréfie et lorsque qu'il y a des apprentis nous avons pu constater une absence d'accompagnement de l'ISAE pour lancer ces jeunes salariés dans la vie professionnelle.

8° A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations.

- La question de l'égalité professionnelle homme-femme n'a jamais fait l'objet d'une question à part entière du comité technique. Est-ce si peu important pour la Direction qu'elle n'ait jamais eu l'occasion de le mettre au débat du CT ?
- Nous constatons que la politique envers les travailleurs handicapés au cours de ces trois dernières années se transforme en une attaque au cas par cas de leur droit. Nous demandons qu'un dialogue social véritable s'engage sur l'application de la loi de 2005 au sein de l'ISAE.
- Nous dénonçons le fait que les agents de l'ISAE, contrairement à tous les engagements qui avaient été pris, soient discriminés vis-à-vis des agents du ministère de la défense, entre autre dans leur droit à bénéficier de l'allocation en tant que parents d'enfants handicapés.

En conclusion, force est de constater que :

- Les droits des élus du CT ne sont pas respectés.
- Le dialogue social n'est existant que sur des sujets choisis par la direction, et les problèmes de fonds de ne sont pas traités.
- Les remarques des élus CGT des CT précédents ne sont pas prises au sérieux, le meilleur exemple étant sur le PPP des résidences.
- Les pré-CT ne sont pas à la hauteur étant donné qu'encore une fois l'ordre du jour n'a pas pris en compte nos demandes de la dernière réunion.

C'est pour toutes ces raisons et qu'après avoir écouté vos remarques éventuelles suite à notre déclaration que les élus CGT vont quitter la séance !

Mesdames, messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Les élus CGT du comité technique de l'ISAE.